

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<u>Séance du 29 janvier 2021</u>
	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 29 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 10	Sont présents: Hervé GARNIER, Adeline GARNIER, Bertrand LACOSTE, Jean-Robert SELEBRAN, Corinne MAILLE, Tatiana NOVOSEL-MALOEVRE, Jean-François SERRES, Philippe POTIEZ, Marcel DARDENNES, Patrick AUZOUX
<u>Votants:</u> 11	Représentés: Lisa LEMERCIER par Adeline GARNIER
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Robert SELEBRAN

Ordre du jour :

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2020

Désignation du secrétaire de séance

Présentation de l'ordre du jour

Délibérations

- Approbation du montant de la participation financière de la Commune au programme "Coeur de village 2ème tranche"
- Ouverture du programme n°107 "réfection appentis presbytère"
- Ouverture du programme n°108 "isolation combles presbytère"
- Ouverture du programme n°109 "aménagements fixes espace public attenant au parking mairie"
- Candidature au dispositif départemental expérimental "Villages A-Venir"
- Autorisation de proposer un avenant au bail dérogatoire pour le bar-restaurant

Autres points à l'ordre du jour

- Présentation de la charte associative
- Avancement du programme d'adressage communal
- Programme de réfection de la voirie d'intérêt communautaire 2021
- Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil Municipal

Questions diverses

Avant de commencer la séance, M. le Maire revient sur un e-mail de Corinne MAILLE qui soulignait l'impossibilité pour les administrés d'assister à la réunion du Conseil Municipal en période de couvre-feu à cause de l'horaire choisi et le non respect du règlement intérieur quant aux délais de transmission des documents préparatoires à la réunion du Conseil Municipal. M. le Maire fait remarquer qu'à situation exceptionnelle, si les collectivités veulent continuer à fonctionner, il faut employer des mesures exceptionnelles. Il rappelle également les instructions du Préfet et l'impossibilité de certains conseillers municipaux de siéger le samedi ou le dimanche pour des raisons professionnelles ou personnelles. D'autre part, il indique qu'il a eu connaissance tardivement de deux des sujets à aborder alors que ceux-ci revêtaient un caractère d'urgence. Le calendrier prévisionnel des réunions doit permettre de mieux organiser les travaux du Conseil Municipal.

Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Approbation du montant de la participation financière de la Commune au programme "Coeur de village 2ème tranche" - DE_2021_001

M. le Maire rappelle que le programme n°95 "coeur de village", de la place du village à la salle des fêtes, avait été ouvert par le précédent Conseil Municipal en janvier 2017 (délibération DE_2017_006), et modifié en mars 2018 (délibération DE_2018_016) complétant le programme initial avec les travaux du pluvial, les aménagements esthétiques et de sécurité. L'aménagement de la voirie et de l'espace public de la mairie à l'église est, ensuite, venu compléter ce programme en février 2019 (délibération DE_2019_005).

Les travaux de voirie étant devenus compétence de l'intercommunalité, ce programme a été transféré, dans sa globalité, à la Communauté de communes Cauvaldor, après accord du Conseil Municipal en février 2019 (délibération DE_2019_005), par la signature d'une convention le 15 février 2019.

Les dépenses prévues à la signature de la convention s'élevaient à 135 270.95 € HT. La Commune s'engageait à financer 50% du reste à charge des travaux de voirie, ainsi que la totalité du reste à charge des frais liés au pluvial (déduction faite des subventions sollicitées). Le budget prévisionnel s'établira en définitive à 154 524.69 € HT, par conséquent, les dépenses à prévoir pour la Commune de Carlucet ont été estimées à 65 000.00 €.

Les travaux ont été réalisés entre novembre 2019 et mai 2020, ils ont donné lieu à la signature d'un avenant pour des travaux supplémentaires à la charge de la Commune sur la partie entre la mairie et l'église pour un montant de 2 930.00 € HT.

La réception du chantier n'a pas amené de remarques particulières.

Cauvaldor présente maintenant le montant définitif des travaux, à savoir 157 454.69 € HT, dont 75 421.13 € de subventions.

La part restant à la charge de la Commune de Carlucet s'articule ainsi :

- 50% du reste à charge des frais à partager :	32 534.97 €
- reste à charge des travaux du pluvial :	14 033.62 €
- travaux ayant fait l'objet de l'avenant :	2 930.00 €
<hr/>	
Montant total	49 498.59 €

Au regard des éléments du dossier, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de répartition financière présentée par Cauvaldor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire au règlement de cette dépense.

Objet: Ouverture du programme n°107 "réfection appentis presbytère" - DE_2021_002

M. le Maire rappelle qu'un programme n°102 "travaux presbytère 2020" avait été ouvert pour engager des travaux dans plusieurs domaines : remplacement de la VMC et de la chaudière du logement, isolation des combles, et réfection de la toiture de l'appentis de la grange, pour un montant total de 13 852.53 € HT. La chaudière a été changée en 2020 (3 425.46 € HT), et l'installation de la VMC est prévue début février (1 210.57 € HT). Pour les autres travaux qui ne concernent pas l'intérieur du logement, il préfèrera ouvrir des programmes distincts.

Au regard d'un premier devis présenté par l'entreprise Charpente Vincent, pour un montant de 3 233.50 € HT, M. le Maire propose donc l'ouverture d'un programme n°107 "réfection appentis presbytère". Cependant, il envisage de demander d'autres devis avant de faire le choix de l'entreprise. Le montant du programme sera défini ultérieurement, dans cette tranche de prix.

Afin que cette délibération ne puisse pas être contestée, Adeline GARNIER, locataire du logement, et Hervé GARNIER, son père, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 8 voix pour et 1 abstention, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la réalisation de ce programme.

Objet: Ouverture du programme n°108 "isolation combles presbytère" - DE_2021_003

Compte tenu de la décision de la clôture du programme n°102 "travaux presbytère 2020" contenue dans la délibération précédente, M. le Maire propose l'ouverture du programme n°108 "isolation combles presbytère".

Au regard d'un premier devis présenté par l'entreprise Charpente Vincent, pour un montant de 5 507.00 € HT, M. le Maire propose donc l'ouverture du programme, mais prévoit de demander d'autres devis avant de fixer le montant définitif. L'isolation serait réalisée en panneaux de mousse polyuréthane.

Comme pour la délibération précédente, afin que cette délibération ne puisse pas être contestée, Adeline GARNIER, locataire du logement, et Hervé GARNIER, son père, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la réalisation de ce programme.

Objet: Ouverture du programme n°109 "aménagements fixes espace public attenant au parking mairie" - DE_2021_004

M. le Maire présente le contexte qui l'amène à proposer l'ouverture d'un programme n°109 "aménagements fixes espace public attenant au parking mairie" : chaque mardi du marché d'été, lors de l'installation des participants, la mairie a subi des coupures de courant liées à une installation électrique insuffisante au regard des besoins des artisans et commerçants présents. De plus, il est apparu la nécessité de proposer un lieu fixe, fermé, pour assurer la buvette et le stockage du matériel et des fournitures.

Des devis vont être demandés pour les installations électriques, et il est proposé que la mairie fournisse les matériaux pour le local, puis fasse appel aux bonnes volontés pour la main d'œuvre. Jean-François SERRES suggère d'intégrer également un point d'eau au projet. M. le Maire en prend note et propose d'ouvrir ce programme pour lequel le budget sera fixé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 9 voix pour et 2 abstentions, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la réalisation de ce programme.

Objet: Candidature au dispositif départemental expérimental "Villages-A-Venir" - DE_2021_005

La dévitalisation de certains centre-bourg est un mal récurrent pour de nombreux territoires ruraux. Cependant, les programmes ciblés par les dispositifs nationaux ou régionaux permettent de mettre en place une politique de reconquête qui ne correspond pas forcément aux besoins de petits villages comme le nôtre.

Aujourd'hui, le Département du Lot lance un nouveau dispositif expérimental ouvert aux communes ne pouvant pas candidater aux autres programmes. Dans un premier temps, il propose de retenir 4 villages repartis sur le territoire du Lot. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 15 février pour les communes volontaires qui devront envoyer un courrier motivant l'intérêt de s'inscrire dans l'appel à manifestation d'intérêt, une cartographie, des photos, et une délibération du Conseil Municipal.

L'engagement est d'explorer l'ensemble des thématiques pouvant concourir à l'attractivité du bourg : logement, habitat, patrimoine, paysage, commerces, espaces publics, services culturels...

Pour les communes retenues le Département du Lot mobilisera les compétences de ses services et jouera la mise en relation avec d'autres partenaires (état, intercommunalités, Par naturel régional des Causses du Quercy...), dans une stratégie globale.

Après un échange avec le technicien en charge du projet, Carlucet serait au « cœur de la cible », c'est pourquoi M. le Maire propose de déposer une candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour et 1 abstention, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire au dépôt de candidature.

Objet: Autorisation de proposer un avenant au bail dérogatoire pour le bar-restaurant - DE_2021_006

Compte tenu de la situation liée à la covid-19 et de la fermeture imposée par les autorités aux bars et restaurants, M. le Maire envisage de proposer à M. Michel AYALA, le gérant de la Table Carlucétoise, de

repousser l'échéance de fin de son bail. En effet, la durée d'exploitation ayant été fortement réduite au cours de l'année écoulée, M. AYALA pourrait se considérer lésé par rapport au bail qu'il a signé initialement.

Les conditions n'étant, actuellement, pas réunies pour prendre une décision concernant l'avenir du bar-restaurant, il n'est pas dommageable pour la commune de prolonger cette location. L'idée serait de décaler la fin du bail en fonction de la durée de fermeture qui a été imposée entre 2020 et 2021. Cela permettra ensuite d'aborder le débat relatif à l'avenir du bar-restaurant une fois l'état d'urgence sanitaire passé.

M. le Maire demande donc l'accord du Conseil Municipal pour proposer un avenant au bail à M. Michel AYALA qui lui permettrait de prolonger l'exploitation du bar-restaurant après le 31 mars (date d'échéance du bail actuel), pour une durée maximale équivalant à la durée de la fermeture imposée par la situation sanitaire (5 mois et demi à ce jour).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire pour sa mise en oeuvre.

Autres points à l'ordre du jour :

Présentation de la charte associative

Le texte proposé par les membres de la commission n°5 (sécurité, relations associations, salle des fêtes, écoles) prévoit que la Commune, outre un soutien financier subordonné à l'organisation d'événements ouverts au public, soutienne matériellement les associations en leur mettant à disposition gratuitement la salle des fêtes avec quelques conditions. Le projet de la charte associative établit une règle définissant que le "premier arrivé" serait le "premier servi" quant à l'utilisation de la salle des fêtes, cependant, ce point ne fait pas l'unanimité.

D'autres points portent encore à discussion, c'est pourquoi les membres de la commission et M. le Maire font le choix de remettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal le choix du texte définitif.

Patrick AUZOUX profite que le sujet de la salle des fêtes soit abordé pour présenter sa démission de la fonction de gestion qui lui avait été confiée. Il évoque un manque de communication dans le suivi de l'occupation de la salle. M. le Maire prend acte. En attendant de désigner un nouveau responsable, la secrétaire de mairie et le premier adjoint, Bertrand LACOSTE, gèreront les éventuelles demandes de mise à disposition.

Avancement du programme d'adressage communal

Un plan présentant la dénomination des 43 routes, rues, chemins, impasses et places de Carlucet a été élaboré avec La mairie est en attente d'un support numérique qui sera consultable par l'ensemble de la population. La prochaine étape consiste à repérer et pointer les maisons et les emplacements importants à numérotter sur chaque voie (croix, bâtiments, bornes à incendie...). Ensuite, il sera procédé au décompte du nombre de panneaux et plaques nécessaires pour chaque voie.

Programme de réfection de la voirie d'intérêt communautaire 2021

Les voies choisies pour le programme de cette année sont les suivantes :

- Impasse de St Pierre (de la route de Bigues à la maison de St Pierre)
- "Croissant" de Graule Haute (devant la maison de M. et Mme Jacques AURICOMBE)
- Chemin des vignes (de la Croix des vignes au Laquet)

Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil Municipal :

Comme le prévoit le règlement intérieur, un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil Municipal est établi sur la base d'une réunion tous les deux mois, le premier vendredi du mois. Pour 2021, le calendrier est donc le suivant : 5 mars, 7 mai, 2 juillet, 3 septembre et 2 novembre. En cas d'urgence, une réunion supplémentaire pourra être intercalée.

Questions diverses :

- M. XXX, locataire du logement palier n°1 de la mairie a donné son congé pour le 30 avril 2021. Cependant, il informe M. le Maire qu'il libérera les lieux dès la première semaine de février.

- Les travaux d'extension de la salle des fêtes sont terminés.
- Concernant les travaux commandés à l'entreprise Delnaud, M. le Maire l'a mise en demeure de poser la porte adaptée aux personnes à mobilité réduite, en attente depuis 2018, avant fin février. La commande des travaux sur le clocher (abat-son) est annulée compte tenu du non respect des délais.
- Les abat-son de l'église seront réalisés par l'entreprise Menuiserie Philippe ROUGIE.
- Les croix en fer forgé de la salle des fêtes et du Barry seront remises en place prochainement par notre agent technique Adrien BEYT.
- Au Pouget, un "cédez le passage" sera matérialisé au sol dès que les conditions météorologiques le permettront, et des réservations pour l'implantation des panneaux ont été faites.
- Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) est venu visiter le bâtiment de la mairie pour étudier les possibilités d'aménager les parties non utilisées, ainsi que la salle des fêtes dans la perspective de nouveaux aménagements également.
- M. Cyril FOUILLOUX, d'ENGIE, doit étudier la possibilité de moderniser l'éclairage public en installant des LED.
- Arrivée de la fibre : les travaux vont commencer sur la commune. Dans un premier temps, trois "chambres" vont être mises en place pour préparer l'installation du réseau (Granges, Les Places et Pech Mauriol).
- Les organisateurs de l'Ultra Trail Ultra VTT ont demandé l'autorisation de traverser la commune les 29 et 30 mai si les conditions sanitaires le permettent. L'autorisation a été accordée.
- Les organisateurs de la Transhumance espèrent pouvoir organiser leur événement annuel du 13 au 17 avril, mais cela reste incertain.
- La Communauté de communes Cauvaldor se dote de l'application IntraMuros destinée à informer la population du territoire. L'application sera mise gratuitement à disposition des communes qui le souhaitent. M. le Maire a engagé les démarches pour sa mise en place.
- M. le Maire fait un point sur les projets financiers de Cauvaldor (investissements et attribution de subventions). Le projet de "cité de la mode" à Souillac est définitivement abandonné.
- La nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se réunira le 9 février.

Questions des conseillers municipaux :

- Marcel DARDENNES : demande où en est la discussion avec la famille BOUYSSOU-ROUMIEUX à propos du tracé des chemins du Lac Grand. M. le Maire indique qu'il doit rassembler tous les éléments réglementaires et historiques avant d'aborder le sujet en réunion publique.
- Jean-François SERRES : fait remarquer le manque de transparence concernant les échanges entre le service ADS de Cauvaldor (Administration Droit du Sol) et la mairie concernant les demandes d'urbanisme. Il pense que la commission n°3 (urbanisme) devrait être associée à l'étude des dossiers. M. le Maire répond que la question reste à étudier en tenant compte des exigences de confidentialité de l'instruction des demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
 La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 5 mars 2021,
 avec le budget primitif en sujet prioritaire.